

LES MASQUES DU DÉPARTEMENT EN FABRICATION

UN MASQUE POUR CHAQUE HABITANT DE LA MANCHE

UN MASQUE 100% MANCHE ET SOLIDAIRE

Marc Lefèvre, Président du Conseil départemental de la Manche, a souhaité doter gratuitement chaque habitant de la Manche d'un masque barrière. Une décision qui fait suite à une proposition faite aux 8 Présidents d'EPCI dans le cadre de l'instance du « Manche 9 » regroupant le Département et les 8 intercommunalités.

« Dans la configuration actuelle, chaque habitant devra par ses propres moyens se munir de masques parce que son port sera soit obligatoire soit fortement recommandé. Il en va de sa protection, de celle de sa famille, de ses proches et de toutes les autres personnes que nous serons amenés à croiser. Nous avons fait le choix d'en offrir un à chaque habitant de la Manche avec une commande de 525 000 masques afin de lancer le mouvement. », explique Marc Lefèvre.

VISITE DANS LES ATELIERS DE PRODUCTION

Ce mercredi 6 mai, Marc Lefèvre s'est rendu dans les locaux de l'usine Saint-James où les masques commandés sont en cours de fabrication. Puis, il est allé dans les locaux de Fil et Terre à Cherbourg à la rencontre de M. Yvon, Président des Parapluies de Cherbourg et M. Giovanonne, Directeur de Fil et Terre.



« Nous avons fait le choix, très tôt, de passer commande de masques et de privilégier la filière textile locale. Ces masques sont de qualité et lavable 50 fois. À travers cette dotation c'est un message de sécurité sanitaire que nous adressons à tous les Manchois. », ajoute Marc Lefèvre.

« Notre entreprise a reçu des commandes pour 30 millions de masques. Nous avons fait le choix de privilégier les demandes locales, dont celle du conseil départemental qui a été très réactif. Ces masques sont de catégorie 1, c'est-à-dire avec une performance de filtration supérieure à 90%. », précise Luc Lesénécal, directeur général des Tricots Saint-James.

UN MASQUE GRATUIT POUR CHAQUE MANCHOIS

- Commande de 525 000 masques grand public, en tissu homologué, lavables 50 fois et réutilisables :
 - 25 000 masques par les ateliers Grandis (Saint-Pair-sur-Mer)
 - 500 000 masques par le groupement réunissant les Tricots Saint-James, les Parapluies de Cherbourg et l'association Fil & Terre
- Le financement de ces masques est assuré à 70% par le Département de la Manche et à 30% par les intercommunalités. Le coût total est de 3,2 millions d'€.
- Ces masques sont en cours de production et seront fabriqués au fil des semaines. La première livraison se fera samedi 9 mai sur Villedieu Intercom. Les livraisons sur les autres territoires se feront les semaines suivantes de manière cadencée jusqu'à début juin. L'ordre de livraison des intercommunalités est lié aux quantités pouvant être fournies par les entreprises

chaque semaine et mises en adéquation avec les bassins de population de chaque territoire, pour pouvoir desservir chaque intercommunalité en une fois.

- **Les modalités de distribution aux habitants sont gérées par les intercommunalités en lien avec les communes.** Chaque mode opératoire de distribution sera transmis aux habitants par ces dernières.

1,2 MILLION DE MASQUES COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Cette commande « 1 habitant = 1 masque » s'ajoute à toute une série de commande et de livraisons de masques effectuées par le Département. Petit rappel :

- Achat de 2 millions de masques chirurgicaux conjointement avec la Région Normandie, les départements du Calvados et de l'Orne. 80% des **135 000 masques** à destination de la Manche ont été réquisitionnés par l'ARS (95 000 €).
- Achat de **500 000 masques chirurgicaux jetables à destination des professionnels de santé** de la Manche en contact avec du public (336 000 €).
- Achat de **100 000 masques en tissu à destination des professionnels.** Masques livrés en kit et assemblés par structure associative Fil & Terre (300 000€)
- **Commande de 14 000 masques en tissu, lavables et réutilisables pour la protection des agents du conseil départemental** (84 000 €)
- **Livraison de 20 000 masques à usage unique et de gel hydro-alcoolique jeudi 30 avril pour les agents du Département travaillant dans les collèges.** Tous les collèges ont été livrés. et deux autres livraisons sont prévues d'ici l'été.
- **Commande de 50 000 masques en tissu pour les collégiens** (2 masques par collégien) pour une livraison 2^e quinzaine de mai.
- **Appel d'offre lancé pour un marché de fourniture de masques chirurgicaux, de**

masques FFP2, de masques chirurgicaux en tissu, de sur-blouses, de sur-chaussures, de charlottes et de lunettes de protection pour un montant de 3,4 millions d'euros HT.

Au total, sans compter l'appel d'offre en cours, c'est 1,2 million de masques (masques chirurgicaux et masques barrière en tissu) ont été commandés par le Département pour un coût total de 4,2 millions d'€.

RECOMMANDATION POUR LES PARENTS DONT LES ENFANTS SONT CONFIE À DES ASSISTANTES MATERNELLES

Il est de la responsabilité de l'employeur d'assumer la mise à disposition de masques à ses employés. Dans sa démarche « 1 habitant = 1 masque », le conseil Départemental a choisi de doter chaque habitant de la Manche d'un masque alternatif.

Pendant toute la durée du confinement, l'accueil par les assistantes maternelles a été maintenu dans la Manche afin de permettre aux professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, mais aussi à tous ceux dont l'activité est maintenue sur leurs lieux de travail, de continuer à soigner, à aider les plus vulnérables et à assurer les services dont les Manchois ont besoin pendant le temps du confinement.

La mobilisation des établissements et des professionnels de l'accueil du jeune enfant sont indispensables à la sortie progressive du confinement. La mission de ces professionnels est d'autant plus difficile qu'il leur faut accueillir, souvent dans leur propre domicile, de jeunes enfants en les protégeant, en se protégeant eux-mêmes mais aussi, leurs proches.

Les enfants âgés de moins de 6 ans ne doivent pas porter de masques (risque d'étranglement ou d'étouffement) mais le port du masque est recommandé aux adultes qui les prennent en charge. **Les employeurs des assistantes maternelles que sont les parents, vont donc recevoir, de la part du conseil départemental un masque pour chacun de leur enfant.** Ce masque ne sera pas utilisé par l'enfant : il est

recommandé, pour assumer sa responsabilité d'employeur, d'en faire don à l'assistante maternelle qui garde son enfant. En remettant à son assistant maternel le masque qu'il a reçu pour son enfant de moins de 6 ans, le

parent protège sa famille mais aussi son salarié, assistant maternel.

C'est un acte de civisme et de solidarité.